



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 27 juin 2011

CENTRES SOCIOCULTURELS - REPAS  
SERVIS AUX ENFANTS FREQUENTANT LES  
CENTRES DE LOISIRS

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi  
27 juin 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

**Secrétaire de séance :** M. Denis THOMMEROT -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Guillaume JUIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Geneviève GAILLARD -

**Excusés :**

**ENSEIGNEMENT**

**CENTRES SOCIOCULTURELS - REPAS SERVIS AUX ENFANTS  
FREQUENTANT LES CENTRES DE LOISIRS**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort dispose de moyens de restauration collective répartis sur l'ensemble de son territoire du fait de la présence de restaurants et d'agents de restauration sur tous les sites scolaires. **En dehors du temps scolaire**, elle assure également la production de repas à l'année pour les centres de loisirs municipaux.

De son côté, les Centres Socioculturels (C.S.C.) proposent des centres de loisirs sur leurs sites mais ne disposent pas de la logistique nécessaire pour assurer la restauration.

Dans le cadre du partenariat développé entre la Ville de Niort et les C.S.C., il est proposé que les restaurants scolaires assurent la production des repas servis aux enfants accueillis dans les Centres de loisirs pour les périodes qui les intéressent (mercredis, petites vacances, grandes vacances).

Une convention courant du 5/09/11 au 2/09/12 vous est proposée. Elle sera établie entre chaque C.S.C. et la Ville de Niort et définira les périodes, le nombre de rations et la somme facturée. Le coût d'un repas s'élèvera à 3,85 € pour la période indiquée ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre à souscrire avec chaque C.S.C.,
- autoriser Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer ladite convention avec chaque CSC et à facturer le coût du repas à 3,85 € conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**

**Signé**

**Patrick DELAUNAY**